



## **ASSOCIATION LOGRAMI**

Siège social : 8 rue de la Ronde 03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017

168, rue de Grenelle  
75007 PARIS

**T. 01 53 59 62 00**  
F. 01 77 56 61 02  
*office@sbp.fr*  
**www.sbp.fr**

SARL au capital de 150 000 €  
RCS Paris B 399 231 737  
Société inscrite à l'Ordre des Experts  
Comptables de Paris et d'Île-de-France,  
et à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Paris

---

A l'assemblée générale de l'ASSOCIATION LOGRAMI,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION LOGRAMI relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

## **Vérification du rapport moral**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de moral sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des

circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 octobre 2018

**Pour la société SBP**

**Stéphane BENAYOUN**

Commissaire aux comptes

# **Etats financiers**

au 31 décembre 2017

---

**ASS LOGRAMI**

8 rue DE LA RONDE  
03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE

---

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 723	9 611	112	54
Immobilisations corporelles	171 661	140 324	31 336	38 751
Immobilisations financières	300		300	300
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>181 684</b>	<b>149 935</b>	<b>31 749</b>	<b>39 105</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres	788 649		788 649	661 070
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	743 603		743 603	752 087
Caisse				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 532 252</b>		<b>1 532 252</b>	<b>1 413 156</b>
<b>REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 713 936</b>	<b>149 935</b>	<b>1 564 001</b>	<b>1 452 261</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 236 224	1 138 631
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>151 796</b>	<b>97 593</b>
Report à nouveau		
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>1 388 020</b>	<b>1 236 224</b>
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	35 924	33 744
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>1 423 944</b>	<b>1 269 968</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5 991</b>	<b>5 991</b>
<b>FONDS DEDIES</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 880	7 190
Autres	110 431	150 145
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>116 311</b>	<b>157 335</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>17 755</b>	<b>18 967</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 564 001</b>	<b>1 452 261</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)

Dont à moins d'un an (a)

134 066

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)		560
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	700 734	651 927
Cotisations		
Autres produits	43 484	5 514
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>744 218</b>	<b>658 001</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	152 099	164 731
Impôts, taxes et versements assimilés	-618	210
Rémunérations du personnel	227 450	240 918
Charges sociales	204 798	197 444
Dotations aux amortissements	24 973	25 349
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	5	13
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>608 706</b>	<b>628 664</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>135 511</b>	<b>29 337</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>2 025</b>	<b>3 276</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>15 671</b>	<b>76 808</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 076</b>	<b>11 191</b>
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>336</b>	<b>638</b>
<b>REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>		
<b>ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>151 796</b>	<b>97 593</b>

## Règles et méthodes comptables

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 564 001 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 151 796 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/1900 par le président.

### Règles générales

---

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### **Créances**

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité courante du syndicat.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 036			9 723
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>10 036</b>			<b>9 723</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	127 971			108 911
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	60 525			49 139
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	17 269			13 610
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>205 766</b>			<b>171 661</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	300			300
<b>Immobilisations financières</b>	<b>300</b>			<b>300</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>216 102</b>			<b>181 684</b>

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 982			9 611
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>9 982</b>			<b>9 611</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	110 314			87 224
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	42 689			43 133
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 012			9 968
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>167 015</b>			<b>140 324</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>176 997</b>			<b>149 935</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 788 949 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	300		300
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	788 649	788 649	
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>788 949</b>	<b>788 649</b>	<b>300</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Produits à recevoir

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	5 991				5 991
<b>Total</b>	<b>5 991</b>				<b>5 991</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 134 066 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 880	5 880		
Dettes fiscales et sociales	110 431	110 431		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	17 755	17 755		
<b>Total</b>	<b>134 066</b>	<b>134 066</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS	5 880
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	33 368
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	18 486
<b>Total</b>	<b>57 734</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

---

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	17 755		
<b>Total</b>	<b>17 755</b>		